

Le recours pour excès de pouvoir aujourd'hui

Par **Charlotte**, le **11/03/2021** à **22:52**

Bonjour, je suis en deuxième année de droit et j'ai une dissertation à rendre sur le thème ; le recours pour excès de pouvoir aujourd'hui

Je voulais savoir, le mot « aujourd'hui » fait-il référence à l'évolution c'est à dire faire un avant- après ou alors juste parler du REP aujourd'hui sans parler d'avant

Avez-vous des idées à me conseiller pour les grands axes du plan

Merci

Par **Visiteur**, le **12/03/2021** à **19:16**

Bonjour Charlotte,

Tout dépend de la façon dont vous allez définir chaque terme du sujet.

A première vue, j'aurais tendance à choisir la première option et à réfléchir sur l'efficacité du REP aujourd'hui. Et aborder un petit historique en introduction. Mais ce n'est qu'un point de vue, et personnel.

A vous de trouver le vôtre et de nous faire partager votre plan si vous voulez toujours de l'aide.